



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/30

Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/30 - ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'OPERA NATIONAL DE LYON -  
DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE  
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

L'Opéra national de Lyon est une association qui assure la gestion et la promotion de l'Opéra national de Lyon. Elle a pour mission la création, la production, l'organisation, l'exploitation et la formation à Lyon, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques ou encore théâtrales.

De manière générale, l'association promeut les activités artistiques culturelles et est susceptible d'en assurer la diffusion sous quelque forme que ce soit (télévisuelle, phonographique, cinématographique....).

Elle contribue au rayonnement tant national qu'international de la Ville de Lyon sur le plan artistique et culturel.

**II- Modalités de représentation :**

L'article 5 des statuts précise que l'association se compose de membres qualifiés et de membres de droit qui siègent à l'Assemblée générale.

Sont membres de droit :

- l'Etat, représenté par :
  - le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant ;
  - le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
  - le Conseiller pour la musique ou son représentant ;
- la Ville de Lyon qui désigne 7 représentants ;
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui désigne 2 représentants ;
- la Métropole de Lyon qui désigne 2 représentants.

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de dix membres répartis ainsi :

- cinq membres de droit :
  - le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant ;
  - 2 représentants de la Ville de Lyon choisis parmi les représentants siégeant au sein de l'association ;
  - 1 représentant de la Région choisi parmi les représentants siégeant au sein de l'association ;

- 1 représentant de la Métropole de Lyon choisi parmi les représentants siégeant au sein de l'association ;
- les membres qualifiés.

La Ville de Lyon dispose de 7 représentants titulaires à l'Assemblée générale dont 2 siégeront également au Conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 22 juin 2018 ;

### **DELIBERE**

- 1- Mesdames Nathalie PERRIN-GILBERT, Véronique DUBOIS BERTRAND, Marie-Claude DURAND et Messieurs Jacques BONNIEL, Quentin CARPENTIER, Romain BILLARD et Yann CUCHERAT sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association de l'Opéra national de Lyon.
- 2- Madame Nathalie PERRIN-GILBERT et Monsieur Jacques BONNIEL sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'association de l'Opéra national de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET